



**PAUL JEANNETEAU**

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Paris, le 9 novembre 2010

## Communiqué de Presse

---

### **Décision du Conseil Constitutionnel sur le projet de loi retraites: Paul JEANNETEAU interroge le Gouvernement dans l'Hémicycle**

Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, a interrogé Eric WOERTH, Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, sur la décision du Conseil Constitutionnel concernant le projet de réforme des retraites, lors de la séance de Questions au Gouvernement du mardi 9 novembre 2010.

En effet, le Conseil constitutionnel vient de valider l'essentiel de la loi portant réforme des retraites. Le Conseil a écarté l'ensemble des griefs invoqués par les parlementaires de l'opposition et en particulier la méconnaissance du principe d'égalité. De même il a jugé que la loi adoptée par le Parlement ne constituait, notamment, en aucune façon une atteinte aux objectifs de protection des travailleurs les plus âgés, principes posés par la Constitution.

Le Conseil constitutionnel a également souligné la pertinence des mesures destinées à renforcer le caractère juste de la réforme : prise en compte des carrières longues, de la pénibilité, situation des mères de famille. Il a notamment souligné que les dispositions adoptées à l'initiative des parlementaires de la majorité pour prendre en compte la situation des handicapés étaient pleinement pertinentes, qu'il s'agisse de l'élargissement de l'accès à la retraite anticipée pour handicap ou de la prise en compte de la situation des aidants.

Au-delà de l'analyse juridique cette décision constitue une source de satisfaction pour les parlementaires de la majorité en montrant la qualité de leur travail et en validant sur le fond les choix qu'ils ont opérés.

Si le Conseil Constitutionnel a souhaité que les dispositions relatives à la médecine du travail soient détachées du projet de loi, ce n'est pas pour des raisons de fond mais en

raison du lien qu'il a jugé insuffisant avec les autres dispositions du projet de loi.

Paul JEANNETEAU a donc demandé au Ministre quel était son analyse de cette décision.

M. Eric WOERTH s'est félicité de la décision du Conseil Constitutionnel, qui apporte une réponse claire à l'opposition en validant la mesure phare du projet de loi, c'est à dire le relèvement de l'âge de départ à la retraite.